

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 15 OCTOBRE 2008

## Informations brèves

### Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 15 octobre 2008, le Conseil d'Etat a adopté un rapport en prévision de la session du Grand Conseil des 4 et 5 novembre 2008 :

#### **Caisse de pensions unique : report de la date d'entrée en vigueur**

Dans son rapport, le Conseil d'Etat propose de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel ainsi que de la date du transfert des assurés des actuelles caisses de pensions des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel vers la nouvelle institution. Il est ainsi proposé une entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en lieu et place du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En effet, suite au renvoi en commission du projet initial et au dépôt d'une demande de référendum contre la loi du 24 juin 2008, le calendrier du projet ne pourra plus être respecté. Le non-aboutissement de ladite demande de référendum rend dès lors nécessaire de modifier la loi cette année encore.

**Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.**

### Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

#### **Nouvelles lois fédérales sur la prévention et la promotion de la santé et sur l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé**

Le Conseil d'Etat salue ces deux projets de loi, qui constituent à ses yeux un pas important et indispensable pour le maintien et l'amélioration de la santé de la population suisse. Cela permettra notamment de combler des lacunes légales au niveau des maladies non transmissibles et psychiques qui grèvent de manière importante l'état de santé en Suisse. Le Conseil d'Etat relève notamment avec satisfaction l'instauration d'objectifs nationaux de santé et une meilleure répartition des rôles entre les différents acteurs de la prévention et promotion de la santé. Il salue également l'inscription des études d'impact sur la santé comme instrument fondamental d'aide à la décision.

**Contact : Jean-Paul Jeanneret, chef du Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.**

## **Affaires cantonales**

### **Retraite du chef de l'Office des améliorations foncières et nomination de son successeur**

A la suite du départ à la retraite fin juillet 2008 de M. Beat Benes, chef de l'Office des améliorations foncières (OAF), le Conseil d'Etat a nommé son successeur en la personne de M. Nicolas JeanRichard, 35 ans, qui occupe la fonction d'ingénieur en génie rural depuis janvier 2004 à l'OAF, au Service de l'agriculture. Sa nomination à la tête de l'OAF, dont il assure la fonction de chef ad intérim depuis le départ de M. Beat Benes, intervient avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2008. Après des études de génie rural, spécialisation mensuration à l'EPFL, et un diplôme obtenu en 1998, M. Nicolas JeanRichard a travaillé dans un bureau privé d'ingénieurs-géomètres à Vevey jusqu'à fin 2003. Dans le cadre de son activité, il a eu l'occasion d'effectuer un stage de 10 mois dans le domaine de la géodésie à l'Office fédéral de topographie.

Entré en fonction en 1967 au Service des améliorations foncières de l'ancien Département de l'agriculture, M. Beat Benes a été nommé ingénieur rural adjoint dudit service en 1976, puis en 1989, chef de l'Office des améliorations foncières suite au départ en retraite de l'ingénieur rural cantonal et à la restructuration du service. En 1999, il devient également l'adjoint du chef du Service de l'économie agricole auquel l'OAF est rattaché. Durant plus de 40 ans, M. Beat Benes a contribué de manière décisive à l'amélioration structurelle de l'agriculture neuchâteloise. Le Conseil d'Etat remercie vivement M. Beat Benes pour son engagement en faveur de la collectivité publique et lui présente ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

### **Ratification de la convention concernant l'intégration du Comlab de l'Université de Neuchâtel au sein du CSEM**

Conformément aux dispositions comprises dans la lettre d'intention signée entre l'Etat de Neuchâtel, l'Université de Neuchâtel (UniNE) et le CSEM le 18 octobre 2007 concernant l'intégration du Comlab de l'UniNE au sein du CSEM, une convention a été rédigée par un groupe de travail comprenant des représentants de l'UniNE, du CSEM et de l'Etat de Neuchâtel. Ce texte, qui a déjà été signé par l'UniNE et le CSEM, a été ratifié par le Conseil d'Etat. Il règle les modalités de l'intégration du Comlab au sein du CSEM relatives notamment au cadre général du transfert, aux équipements et au mobilier et aux dispositions financières liées à l'intégration. Le personnel du Comlab a été transféré au CSEM le 1<sup>er</sup> avril 2008 et regroupe au total 14 collaborateurs. La gestion et la direction de cette nouvelle unité - qui est déjà localisée au CSEM - sont intégralement confiées au Prof. Nicoolas de Rooij. L'intégration du Comlab au sein du CSEM représente un élément déterminant pour les relations avec l'industrie microtechnique de l'Arc jurassien. Assurer son avenir et son développement constitue un objectif prioritaire pour le Conseil d'Etat, les milieux industriels, les institutions académiques et le CSEM.

**Contact : Philippe Jeanneret, chef du Service des hautes écoles et de la recherche, tél. 032 889 69 55.**

### **Brevets d'avocat décernés**

Le Conseil d'Etat a décerné cinq brevets d'avocat aux personnes suivantes:

- Céline Marthe, licenciée en droit, née le 19 avril 1983, originaire de Gorgier ;
- Claudia Fernades dos Santos, licenciée en droit, née le 10 juin 1980, originaire de Cornaux ;
- Fanny Franc, licenciée en droit, née le 1<sup>er</sup> août 1982, originaire de Rohrbach (NE) ;
- Fabrice Haag, licencié en droit, né le 18 février 1978, originaire de Bâle ;
- Loïs Hainard, licencié en droit, né le 1<sup>er</sup> août 1981, originaire des Bayards.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 16 octobre 2008